

AVIS PUBLIC

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER-TRÉSORIER
ADJOINT DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Le Conseil municipal de Boischatel lors d'une séance régulière tenue à l'Hôtel de ville le 16 décembre 2020, a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 2020-1107

Adoption du règlement numéro 2020-1107 ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2021

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement en écrivant à direction@boischatel.net.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT À BOISCHATEL, CE 17^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020.



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier, certifie par la présente que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité conformément au règlement numéro 2019-1086 sur les modalités de publication des avis publics
Donné le 17^e jour du mois de décembre 2020.



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint
